



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Sauveur
sur la commune de MAZAMET (Tarn)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 14 décembre 2021 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Sauveur de Mazamet présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité et de l'originalité de son décor peint réalisé en 1954-1955 par André Regagnon - formé aux Beaux-arts de Toulouse et figure reconnue du Salon des artistes français - qui y emploie des formules héritées d'Hippolyte Flandrin et de Maurice Denis,

Arrête :

Art. 1^{er} : Est inscrite en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – l'église paroissiale Saint-Sauveur sise 11 place Philippe-Olombel, 81200 MAZAMET (Tarn) sur la parcelle figurant au cadastre section AB n°221, d'une contenance de 968m². L'édifice appartient à la commune de MAZAMET (n°SIREN 218 101 632) par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le - 7 MARS 2022

Etienne GUYOT

Département :
TARN
Commune :
MAZAMET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF CASTRES
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle
81108
81108 CASTRES
tél. 05 63 62 52 39 -fax
plgc.tam@dgfip.finances.gouv.fr

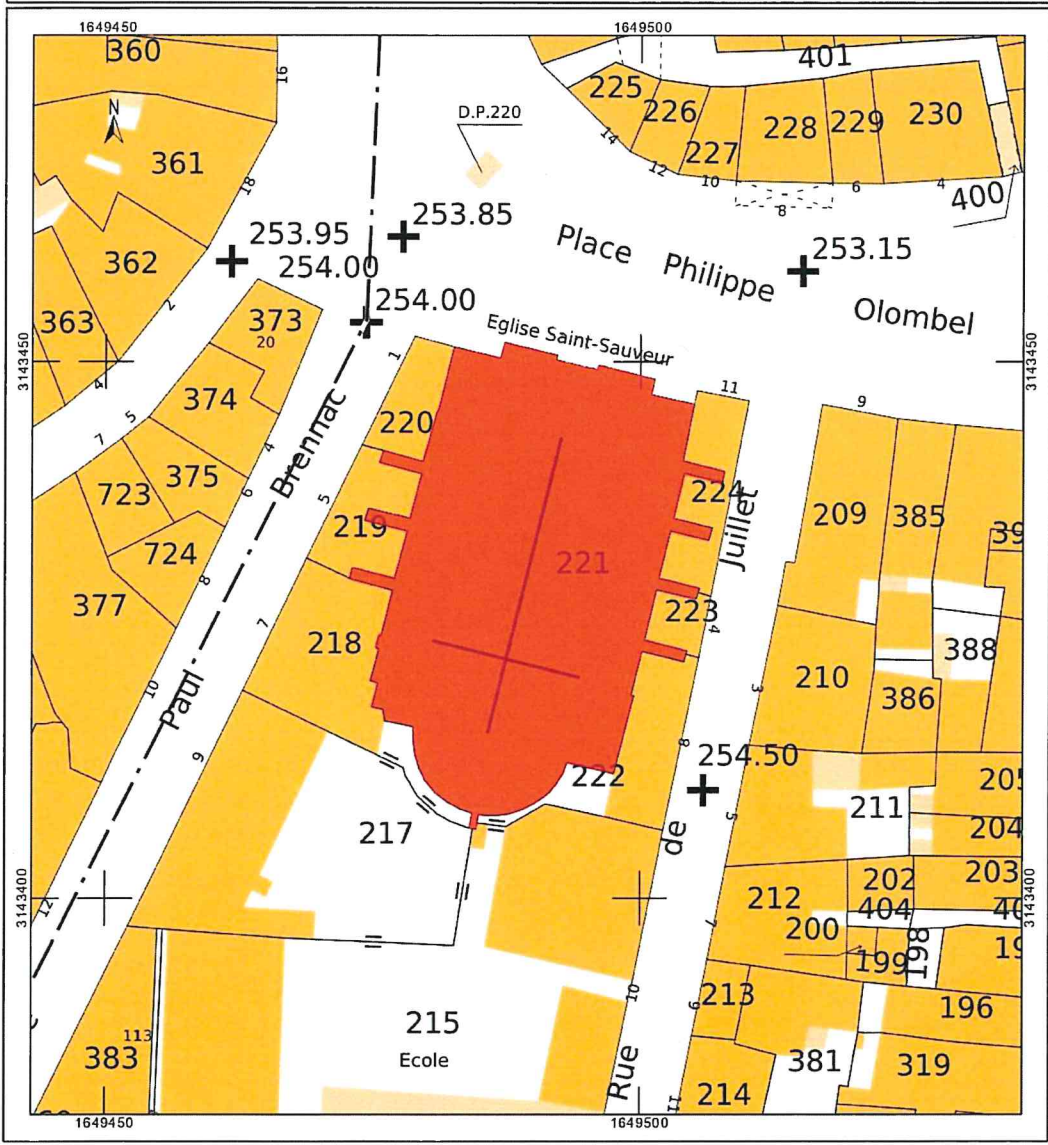
Section : AB
Feuille : 000 AB 01
Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500
Date d'édition : 17/02/2022
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre
des monuments historiques de l'église paroissiale
Saint-Sauveur de Mazamet (Tarn)

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 Parties inscrites



- 7 MARS 2022

Le Préfet de Région,

Etienne GUYOT